

CROSS SCOLAIRE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AVEYRON

Mercredi 29 novembre 2017

A RIGNAC

TABLE DES MATIERES

- Note aux professeurs, éducateurs, chefs d'établissement, directeurs	page 2
- Règlement	page 3
- Notice générale d'information	page 4
- Echéancier	page 4
- Accéder au service Internet d'inscription du cross	page 4
- Inscriptions prévisionnelles	page 4
- Planning des courses	page 6
- Notice d'utilisation du service d'inscriptions en ligne	page 7

CROSS SCOLAIRE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Mercredi 29 novembre 2017

A RIGNAC

Notice d'utilisation du serveur Internet

POUR LES INSCRIPTIONS PREVISIONNELLES,

à l'attention :

de Mesdames et Messieurs les professeurs d'éducation physique et sportive, sous couvert de Madame ou Monsieur le chef d'établissement,

de Mesdames et Messieurs les directeurs et professeurs des écoles,

de Mesdames et Messieurs les enseignants de l'UFRSTAPS,

de Mesdames et Messieurs les directeurs d'établissements spécialisés ou présidents d'associations Sport Adapté.

REGLEMENT

Cross Scolaire du Conseil Départemental Mercredi 29 novembre 2017 à RIGNAC

Article 1 :

Ce Cross est ouvert à tous les jeunes scolarisés, nés en 2009 et avant, et aux résidents des établissements spécialisés, **tous obligatoirement licenciés** dans l'une des 4 fédérations suivantes : UNSS, USEP, UGSEL et Comité Départemental du Sport Adapté 12.

Les étudiants en S.T.A.P.S pourront participer à cette épreuve dans le cadre de leurs cours, sous la responsabilité de leurs enseignants et du Directeur de l'U.F.R S.T.A.P.S. de Rodez.

Article 2 :

Chaque licence doit être établie en bonne et due forme. Pour cela, se référer au règlement en vigueur spécifique à chaque fédération.

Pour ce qui concerne le Sport adapté, les participants devront être en possession de leur livret sportif ou carte de découverte (licence à la journée).

Pour les étudiants de STAPS, chaque participant sera déclaré apte à la pratique du cross-country, sous le contrôle des enseignants et du directeur de l'UFR STAPS de Rodez.

Article 3 :

Les associations départementales sportives scolaires (UNSS, USEP, UGSEL), le comité départemental du sport adapté et le centre universitaire Champollion sont responsables du contrôle des licences et/ou des certificats médicaux et de l'aptitude à la pratique du cross-country de chacun de leurs licenciés ou étudiants engagés sur l'épreuve.

Tout élève des classes secondaires désirant participer à cette épreuve, individuellement ou dans une équipe, doit être inscrit par le secrétaire de l'Association Sportive de son Etablissement, sous couvert du Chef de ce même Etablissement.

Tout élève des classes primaires doit être inscrit par son maître ou directeur d'école, ou encore par son accompagnateur U.S.E.P ou U.G.S.E.L. responsable.

Tout étudiant STAPS participant doit être inscrit sous la responsabilité du Directeur de l'U.F.R S.T.A.P.S. – Centre Universitaire Champollion.

Tout participant du Sport Adapté doit être inscrit par son président d'association « Sport Adapté » ou par son établissement.

Article 4 :

Tout participant se rendant au cross scolaire du Conseil Départemental doit être accompagné par un adulte.

Article 5 :

La sécurité de cette épreuve sera assurée par le S.D.I.S 12 et/ou le Centre de secours local ; un médecin sera présent de façon permanente pendant la durée des courses.

NOTICE GENERALE D'INFORMATION

Le suivi du Cross Scolaire du Conseil Départemental est assuré à partir d'internet. Deux services distincts sont proposés :

- **le service des inscriptions**, réservé aux établissements, pour les inscriptions prévisionnelles et les inscriptions nominatives,
- **le service de consultation**, comprenant les informations générales et les résultats des courses.

Cette notice vous informe sur la procédure à suivre pour les inscriptions prévisionnelles.

Une autre notice sera téléchargeable ultérieurement pour vous préciser la démarche à suivre pour les inscriptions nominatives et vous présentera le service de consultation.

1.1 ECHEANCIER

- **du 2 octobre au 12 octobre à 9 heures** : inscription prévisionnelle des élèves.
- **du 19 octobre au 16 novembre à 9 heures** : inscription nominative des élèves.
- **du 16 novembre à 9 heures au 28 novembre** : aucune inscription n'est possible. Seules des modifications permettant de remplacer un élève par un autre seront envisageables.
- **le 21 novembre** : les horaires de bus, plans des courses et liste des élèves inscrits seront envoyés aux établissements par mail (à l'adresse fournie lors des inscriptions prévisionnelles)
- **le 21 ou 22 novembre** : les dossards et les circuits de bus seront envoyés dans les établissements
- **le 29 novembre à Rignac** : les dossards qui résultent de modifications sont à retirer au point accueil du Cross

1.2 ACCEDER AU SERVICE INTERNET DU CROSS

Les inscriptions s'effectuent à partir du site Internet du Conseil Départemental, à l'adresse suivante :

<http://aveyron.fr/>

Sur la page dédiée au cross scolaire du Conseil Départemental, vous pouvez :

- **télécharger un dossier d'aide à l'inscription** ;
- accéder au **service d'inscription en ligne**.

1.3 INSCRIPTIONS PREVISIONNELLES

Le service d'inscription est réservé aux établissements. L'accès se fait grâce à un **identifiant** et un **mot de passe** confidentiels envoyés par courrier. Vous trouverez ci-après un mode d'emploi détaillant précisément le fonctionnement du serveur Internet afin de vous permettre de procéder aisément à vos inscriptions prévisionnelles.

ATTENTION :

- préciser **impérativement** le nom du professeur ou responsable
- préciser **l'effectif prévisionnel** des participants de l'établissement (cette inscription non nominative doit être la plus précise possible pour permettre l'organisation des transports)
- préciser **l'adresse mail** à laquelle seront envoyés les documents relatifs aux inscriptions nominatives, puis, la semaine précédant le cross, toutes les informations utiles liées à la manifestation (horaires de bus, plans des courses, liste des élèves inscrits...)
- le nom du professeur responsable, l'effectif et l'adresse mail ***ne pourront plus être modifiés*** après la période d'inscription des effectifs prévisionnels (il ne sera donc pas possible d'augmenter les effectifs)

En cas de problème, contacter le service des sports du Conseil Départemental au :

05-65-75-82-50 ou **05-65-75-82-66**

CLÔTURE DES INSCRIPTIONS PREVISIONNELLES

LE JEUDI 12 OCTOBRE 2017 A 9 HEURES

PLANNING DES COURSES 2017

N° COURSE	HEURE DE DÉPART	ANNÉE DE NAISSANCE	CATÉGORIE	DISTANCE
1	<u>11 h 45</u>	/	<i>Sport adapté 1</i>	600 m
2	11 h 55	08 - 09	Primaires 1 filles	1500 m
3	12 h 05	08 - 09	Primaires 1 garçons	1500 m
4	<u>12 h 15</u>	/	<i>Sport adapté 2</i>	1500 m
5	12 h 25	07	Primaires 2 garçons	1800 m
7		04 - 05 - 06	Primaires 3 garçons	
6	12 h 35	07	Primaires 2 filles	1800 m
8		04 - 05 - 06	Primaires 3 filles	

14 h 00 : remise des récompenses primaires et sport adapté
(courses : 1 - 2 - 3 - 4 - 5 - 6 - 7 - 8)

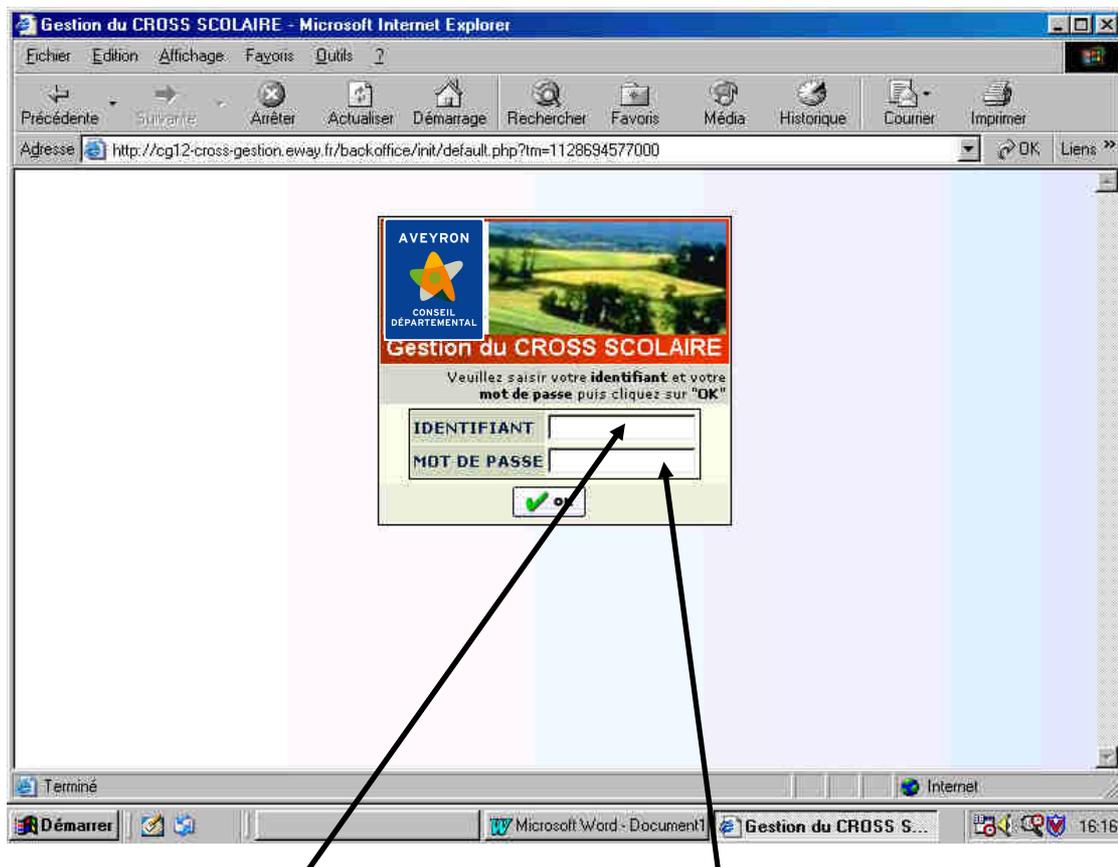
10	12 h 45	05 - 06 - 07	Benjamines	2300 m
11	13 h 05	05 - 06 - 07	Benjamins	2650 m
12	13 h 25	03 - 04	Minimes filles	2650 m
13	13 h 50	03 - 04	Minimes garçons	3100 m
14	14 h 20	01 - 02	Cadettes	3100 m
16		00 et avant	Juniors filles	
18			STAPS filles	
20		/	<i>Sport adapté 4 filles</i>	
15	14 h 50	01 - 02	Cadets	4100 m
17	15 h 20	00 et avant	Juniors garçons	4700 m
19			STAPS garçons	
21		/	<i>Sport adapté 4 garçons</i>	

15 h 25 : remise des récompenses collèges (courses : 10 - 11 - 12 - 13)

16 h 30 : remise des récompenses lycées et étudiants
(courses : 14 - 15 - 16 - 17 - 18 - 19 - 20 - 21)

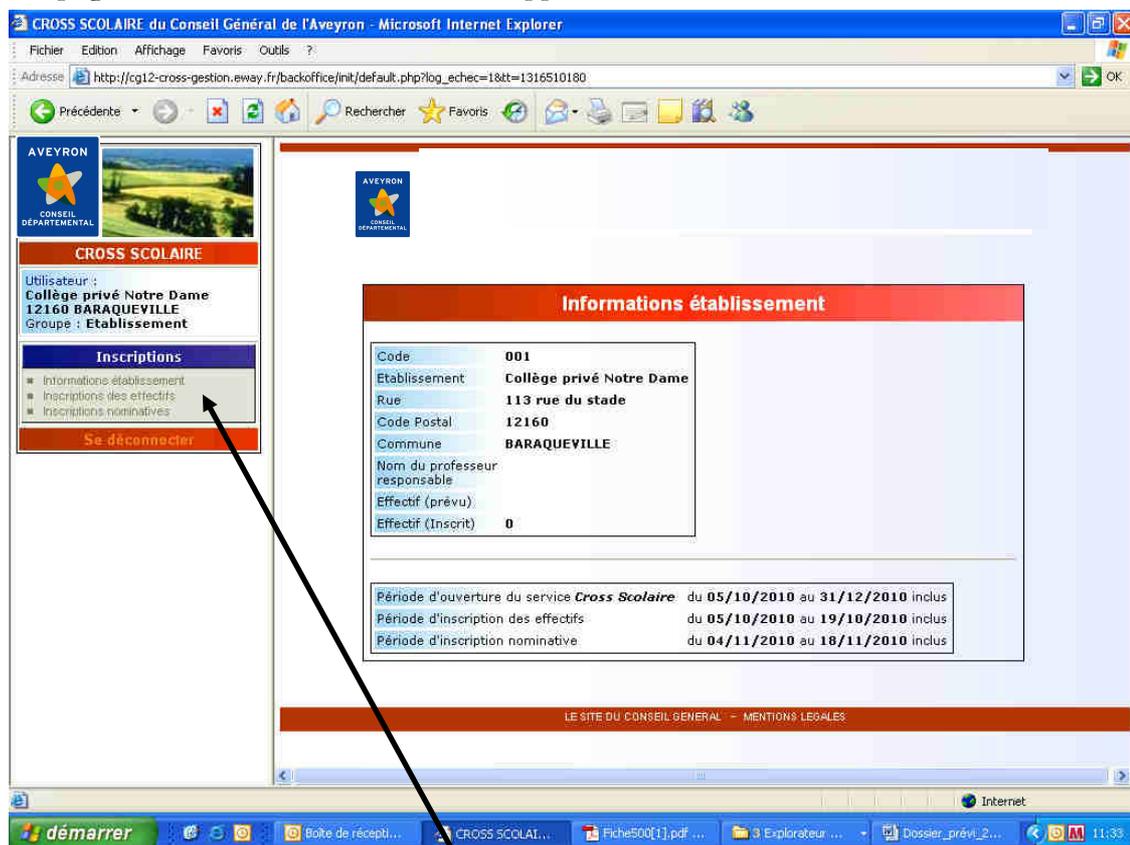
NOTICE UTILISATION DU SERVICE D'INSCRIPTIONS EN LIGNE

Après avoir accédé au site à l'aide de l'adresse [http:// cross-aveyron-gestion.eway.fr](http://cross-aveyron-gestion.eway.fr), un écran d'identification apparaît :



Saisir votre « **IDENTIFIANT** » puis votre « **MOT DE PASSE** » contenus dans le dossier en votre possession (cf. chapitre 2 du dossier). Cliquer sur « **OK** » pour valider.

La page d'accueil du serveur du cross apparaît avec les coordonnées de votre établissement.

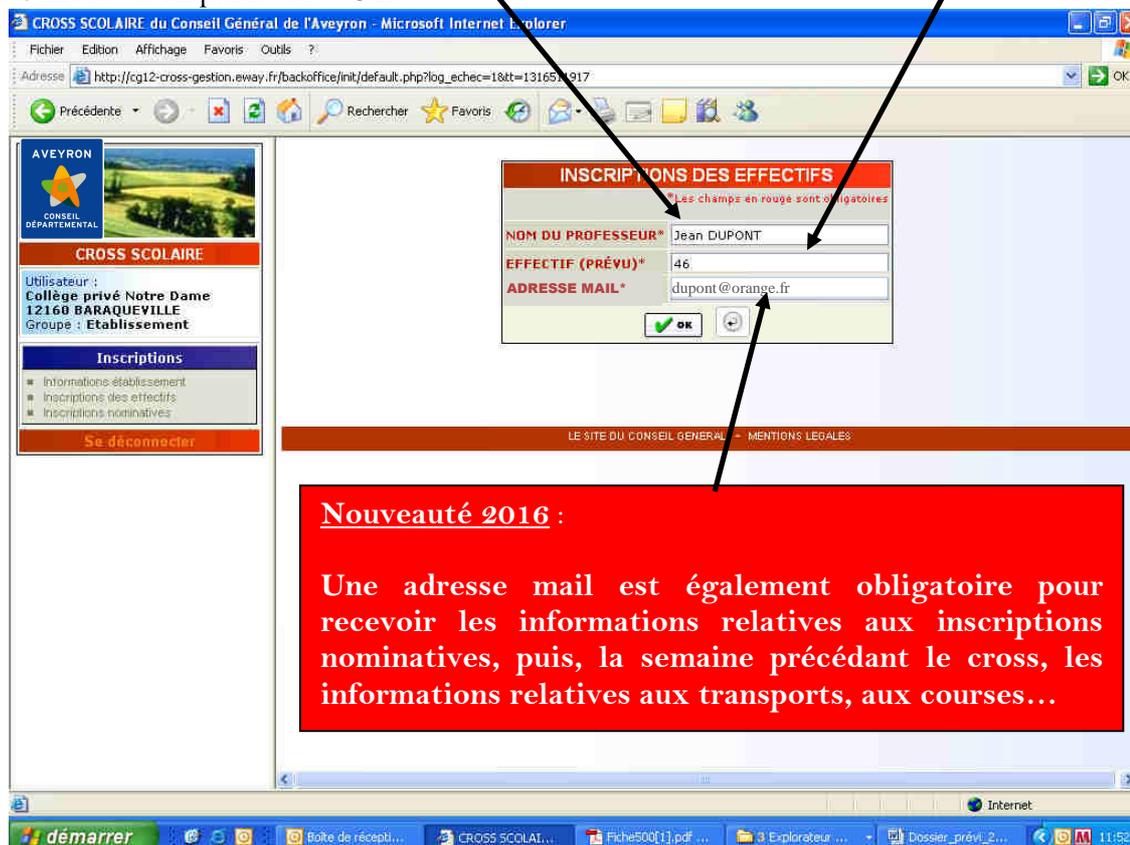


Cliquer dans la rubrique « INSCRIPTIONS » et puis dans « INSCRIPTIONS DES EFFECTIFS »

Un écran de saisie apparaît.

Entrer le « NOM DU PROFESSEUR » responsable puis votre « EFFECTIF » prévisionnel d'élèves participant au cross.

Valider en cliquant sur « OK ».



(Exemple : Professeur → Jean DUPONT / Effectifs prévisionnels → 46 / Mail → dupont@orange.fr)

Après avoir validé votre saisie, la page d'accueil apparaît en prenant en compte les informations saisies précédemment.

Informations établissement	
Code	001
Etablissement	Collège privé Notre Dame
Rue	113 rue du stade
Code Postal	12160
Commune	BARAQUEVILLE
Nom du professeur responsable	Jean DUPONT
Effectif (prévu)	46
Effectif (Inscrit)	0

Période d'ouverture du service <i>Cross Scolaire</i>	du 20/09/2011 au 31/12/2011 inclus
Période d'inscriptions des effectifs	du 20/09/2011 au 04/10/2011 inclus
Période d'inscription nominative	du 20/10/2011 au 04/11/2011 inclus

Pour modifier les informations saisies, cliquer à nouveau sur **INSCRIPTIONS DES EFFECTIFS**.

Pour sortir du service d'inscription, cliquer sur « **SE DECONNECTER** »